

Généralisation du Pôle de Programmation Inter-régional au 1er septembre 2016

I. L'enjeu

La programmation est cruciale pour la réussite des contrôles.

C'est la qualité de la programmation qui permet d'être sur les enjeux et d'obtenir de bons résultats.

Or :

1) les DIRCOFI connaissent de plus en plus de tension sur leur programmation. Le nombre de propositions de contrôle adressées par les PCE décroît de 5 % de 2012 à 2014. Sur la même période, le nombre de propositions adressées par les BCR décroît de 7 %.

2) les brigades de vérification des DRFiP et DDFiP connaissent aussi une diminution de leurs sources de programmation. Sur la période 2012 à 2014, le nombre de propositions de contrôle qui leur sont adressées baisse globalement de 9 %.

Il est évident que la recherche qui permet de détecter des fraudes non visibles du dossier et la programmation dite « événementielle » qui fournit des éléments à partir de l'analyse des dossiers sont nécessaires.

Mais l'analyse-risque, c'est-à-dire l'exploitation pertinente des données disponibles pour repérer les axes à investiguer, doit monter plus en puissance. Or les techniques de programmation informatiques sont complexes.

Cette technicité croissante implique de spécialiser des équipes sur ces tâches.

Ces équipes auraient pour mission de fournir des listes d'entreprises présentant des risques significatifs. Ces listes seraient transmises aux services en charge du contrôle sur pièces avant une éventuelle programmation.

L'enjeu est considérable. Le taux « d'affaires à faible rendement » (AFR) est de l'ordre de 25 %. La pertinence de la programmation est donc perfectible.

Par suite il a été décidé d'organiser le rattachement fonctionnel des brigades de contrôle et de recherche (BCR) aux Dircofis afin de mutualiser les compétences et les travaux à l'échelle interrégionale. La généralisation de cette expérimentation est en cours et devrait se traduire par une intensification des propositions de programmation des BCR notamment grâce à l'aide du droit de communication non nominatif.

Il convient par ailleurs sur la base des expérimentations menées au sein de la DIRCOFI Nord et de la DIRCOFI Sud-Pyrénées depuis octobre 2015 de constituer dans chaque DIRCOFI des équipes dédiées à l'analyse-risque afin d'augmenter les propositions de programmation issues de cette méthode au profit des DIRCOFI et des directions de chaque inter-région.

II. Le bilan des expérimentations

Un premier bilan des expérimentations a été présenté lors du GT du 18 mai dernier, puis a fait l'objet d'un nouvel échange lors du GT du 22 juin.

A Deux inter-régions ont expérimenté la mise en place d'un pôle de programmation avec des caractéristiques différentes :

➤ **Inter-région Sud-Pyrénées**

Dans l'inter-région, la structure, dénommée Pôle de programmation interrégional (PPI) avait, lors de sa mise en place un périmètre comprenant 3 directions :

- la Haute-Garonne pour le portefeuille DIRCOFI uniquement ;
- le Gers et le Tarn-et-Garonne pour l'ensemble du portefeuille.

L'Hérault et le Tarn ont rejoint l'expérimentation en 2016.

En matière d'effectifs dédiés, le pôle est composé de l'ensemble des agents de la BEP ainsi que quatre agents détachés depuis le 1^{er} décembre 2015 (3 A et 1 B) en provenance des PCE de la DRFiP 31.

Les agents détachés conservent les règles de gestion de leur service d'origine mais sont fonctionnellement gérés par la DIRCOFI dont ils partagent les locaux.

En termes de formation, ces agents ont bénéficié de stages métier et, pour ceux qui en avaient besoin, d'une formation au requêtage – libre dans SIRIUS PRO.

S'agissant de l'organisation et du suivi des travaux, les missions du PPI, piloté par le chef de la BEP, se décomposent en deux volets :

– **volet 1** : Les 4 agents issus des PCE, travaillant chacun sur un SIE de la Haute-Garonne, sont chargés d'établir des fiches 3909 à l'intention de la DIRCOFI.

– **volet 2** : Tous les agents de la BEP assurent l'envoi de listes de dossiers aux PCE chargés de les exploiter (examen en CSP ou proposition en CFE).

➤ **Inter-région Nord**

Dans le nord, la structure dénommée Cellule de programmation interrégionale (CPI), inclut dans son périmètre l'ensemble des directions de l'inter-région.

La structure est composée de cinq agents (dont 2 A de la BEP et 3 A détachés issus de PCE des DR/DDFiP du Nord, du Pas-de-Calais et de la Seine Maritime). Les agents détachés restent physiquement sur leurs postes d'origine et travaillent à distance mais sont fonctionnellement rattachés à la DIRCOFI.

En termes de formation, seul un agent (du PCE de Dieppe) a été formé au requêtage – libre SIRIUS PRO par le responsable de la BEP.

Le pilotage de la mission est assuré par le responsable de la BEP et inclut les travaux effectués à distance par les agents restés sur leurs postes, les échanges se faisant par courriel, par téléphone ou en audio-conférence.

Les agents de la CPI sont chargés de constituer des listes de dossiers destinées à l'ensemble des PCE de l'inter-région aux fins d'exploitation en CSP ou en CFE. Actuellement, aucun objectif chiffré n'est assigné à cette mission.

B. L'apport technique du pôle permet aux PCE d'effectuer des CSP rapides et ciblés et d'améliorer qualitativement la programmation

Le pôle n'a pas vocation à se substituer aux PCE. Grâce à son savoir-faire en matière d'analyse-risque, il leur offre un soutien technique et méthodologique qui leur permet d'enrichir quantitativement et qualitativement leurs productions de fiches 3909, mais aussi d'effectuer des CSP rapides et ciblés. Son positionnement facilite par ailleurs la mutualisation au sein de l'inter-région.

Dans les deux inter-régions, les axes de programmation ont été conjointement définis par la DIRCOFI et les directions partenaires. Afin de faciliter leur exploitation, les premières listes ont porté sur des axes simples et déjà connus des PCE.

➤ Inter-région Sud-Pyrénées

Le pôle fait participer ses Idiv experts en fiscalité patrimoniale et internationale à la conception des schémas de fraude pour concevoir le meilleur requêtage possible et examiner des dossiers test. Cet investissement a notamment permis aux pôles de proposer aux PCE des axes novateurs qui n'avaient pas forcément été investigués, et ce afin d'impulser une nouvelle dynamique auprès des directions.

Au-delà de ces missions, le pôle accompagne également les PCE dans le cadre de l'exploitation de ces axes. Les listes les plus complexes ont été systématiquement accompagnées d'une fiche-méthode. Ce support est apprécié, notamment pour l'accompagnement des agents les moins expérimentés.

➤ Inter-région Nord

Le pôle de l'inter-région Nord a préalablement procédé à la collecte d'axes « traditionnels » issus des sites intranets des directions ou dans les classeurs du requêtage libre de Sirius Pro. Cette stratégie a été efficace puisque les axes proposés par le pôle ont permis aux PCE d'établir des rappels en CSP courts et ciblés et/ou de rapidement proposer des fiches 3909 tant au bénéfice des brigades départementales qu'interrégionales.

Le pôle de l'inter-région Nord a enrichi ses bases de données grâce aux rapprochements qu'il a effectués avec la MRV et la DNEF. Son travail collaboratif avec les directions de l'inter-région a également permis d'identifier de nouvelles pistes de programmation.

Toutes les listes sont par ailleurs accompagnées d'une fiche-méthode.

Dans les deux expérimentations, les fiches ont été publiées sur les sites des DIRCOFI expérimentatrices pour être mutualisées aux autres directions. Elles seront utilement complétées de liens hyper texte pour un accès plus aisé à la documentation.

Par ailleurs les requêtes les plus efficaces et/ou novatrices proposées par le pôle seront intégrées dans le classeur de mutualisation de SIRIUS PRO afin que les services locaux puissent se les approprier et les adapter à leur propre tissu fiscal.

En outre, afin de tenir compte de la situation des services, la taille des listes varie en fonction des effectifs disponibles de chaque direction partenaire. L'exploitation des listes par les PCE s'effectue de manière non contraignante puisqu'aucun délai de traitement ne leur est imposé. Il a été cependant constaté au cours de l'expérimentation que le délai moyen de traitement d'une liste était approximativement de 2 mois.

À terme, les liaisons entre les PCE et le pôle seront facilitées par la mise en place d'un interlocuteur dédié et clairement identifié au sein de la division du contrôle fiscal de chaque direction. Celui-ci sera notamment chargé de filtrer les doublons de dossiers faisant déjà l'objet d'une proposition de programmation, d'un CSP ou d'un CFE.

Ces modalités organisationnelles sont suivies au cours de réunions-points d'étape ou lors des comités de suivi. Elles seront précisées dans les prochaines conventions de partenariat.

C. Un bilan encourageant

Après huit mois de fonctionnement, un bilan positif peut d'ores et déjà être dressé.

➤ Inter-région Sud-Pyrénées

En six mois d'existence, le pôle de programmation Sud-Pyrénées a adressé aux directions expérimentatrices de son inter-région 11 listes pour un total d'environ 700 dossiers. Les quatre listes les plus complexes à exploiter ont été accompagnées d'une fiche-méthode.

➤ Inter-région Nord

Au 31 mai 2016, soit 8 mois après sa mise en place, la cellule de programmation interrégionale (CPI) a transmis aux DDRFiP de l'inter-région Nord 8 listes pour un total de 1 127 dossiers. Ces listes ont toutes été accompagnées d'une fiche-méthode.

Près de 80 % des dossiers transmis par la CPI ont été examinés par les PCE. Sur les 885 CSP ouverts, 611 ont été achevés, 31 dossiers en CSP ont donné lieu à des résultats financiers et 115 fiches 3909 ont été rédigées.

Le taux d'efficacité de ces listes est de 24 %.

III Une généralisation rapide est souhaitable

Dans les deux inter-régions, les expérimentations ont montré le grand intérêt d'avoir au niveau interrégional un pôle de spécialistes de l'analyse-risque. Il convient donc de les généraliser.

Cette généralisation sera effectuée dès le 1^{er} septembre 2016. Les pôles seront constitués à partir des ressources supplémentaires apportées aux DIRCOFI à cette date.

Les pôles travailleront pour toutes les directions territoriales de l'inter-région dans le cadre d'un cahier des charges dont les principaux termes seront fixés au niveau national.